

DOSSIER DE CANDIDATURE - SESSION NOVEMBRE 2024

Formation professionnelle et continue DEAES (Accompagnant Educatif et Social)

Dossier complet à renvoyer au centre de sélection par envoi postal :

GRETA Val-de-Marne Centre Charcot
Place du 8 mai 1945 – 94340 Joinville le Pont
Téléphone : 01 43 97 32 76
greta94.charcot@ac-creteil.fr

Modalités de Sélection selon l'Arrêté du 28 Février 2022 modifiant l'arrêté du 30 Août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
Etude du dossier de candidature et des différentes pièces constitutives du dossier. Entretien individuel

Dépôt des dossiers de candidature	Du lundi 29 avril au jeudi 9 Septembre 2024
Date limite d'envoi du dossier de candidature (cachet de la poste faisant foi)	9 septembre 2024 (minuit)
Lieu d'envoi du dossier	GRETA Val-de-Marne – Centre Charcot Place du 8 mai 1945 94340 Joinville le Pont
Jury de sélection	23, 24 et 25 septembre 2024
Date d'affichage des résultats	1 ^{er} octobre 2024
Validation des inscriptions	8 octobre 2024
Date de démarrage de la formation	8 novembre 2024
Nombres de places ouvertes à la sélection pour la session 2024	
GRETA VAL-DE-MARNE Lycée des métiers Gabriel Péri	Nombre de places CRIF à définir
Financement à rechercher (en contrat de transition professionnelle, montage de dossier CPF-TP si éligible etc...)	15 places
Tarifs des parcours (Sans subvention Région Ile de France)	12 €/ heure

PHOTO

1 ETAT CIVIL (en majuscules)

Madame Monsieur Patronyme (nom de naissance) : _____

Nom marital : _____ Prénoms : _____

Adresse :

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____

Date de naissance :

--	--	--	--	--	--	--	--

 Age :

--	--	--

Situation familiale : _____ Nombre d'enfants : ____

Lieu de naissance : _____ Département : ____

Nationalité :

Titre de séjour : OUI NON Date de validité : _____

Etes-vous reconnu travailleur handicapé ? OUI NON

(Copie de votre reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité à joindre)

2

FORMATION

Dernière classe fréquentée :

Diplôme(e) obtenu(s) :

Les candidats relevant des diplômes ci-dessous sont admis de droit en formation* :

*** joindre la copie des originaux des diplômes**

- DEAVS (Diplôme d'Etat Auxiliaire de vie sociale)
- EAMP (Diplôme d'Etat d'aide médico-Psychologique)
- DEAF (Diplôme d'Etat d'assistant familial)
- DEAS (Diplôme d'Etat d'aide-soignant)
- DEAP (Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture)
- TPADV (Titre professionnel assistant de vie aux familles)
- TPASMS (Titre professionnel d'agent de service médico-social)
- EP CSS (Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales)
- BEP ASSP (Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne)
- CAP ATMFC (Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieux familial et collectif)
- CAP PE (certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance)
- CAP AEPE (certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance)
- MCAD (Mention complémentaire aide à domicile)
- BAPAAT (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien)
- CPJEPS (Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne)
- BEPA (Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes)
- CAPA (Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural)
- CAP SAPVER (Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural)
- TADVD (Titre professionnel Assistant de vie dépendance)

3 VOTRE SITUATION ACTUELLE : DEMANDEUR D'EMPLOI

Merci de nous préciser comment sera financée la formation :

- CPF de transition professionnelle (ex CIF)
- Action de Formation Conventionnée (AFC) (accessible à tous les demandeurs d'emploi)
- Conseil Régional d'Ile de France
Sous réserve de financement
- Compte personnel de formation (CPF)
- Individuel payant (autofinancement) Autre (préciser) : _____

N° identifiant France Travail : _____

France Travail agence de : _____

Dernière date d'inscription à France Travail : _____

Vous êtes indemnisé(e) au titre de :

Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)

Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)

Autre (précisez) : _____

Vous n'êtes plus indemnisé(e) par France Travail depuis le : _____

Vous bénéficiez du RSA depuis le : _____

Vous ne bénéficiez d'aucun revenu depuis le : _____

Autres cas : _____

4 VOTRE SITUATION ACTUELLE : SALARIE(E)

Merci de nous préciser comment sera financée la formation :

- Plan de développement des compétences (ex plan de formation/employeur)
- Reconversion ou la promotion par alternance (PRO-A) (ex période de professionnalisation)
- CPF de transition professionnelle (ex CIF), Nom de l'OPCO : _____
- Compte Personnel de Formation (CPF). Avez-vous ouvert votre compte personnel de formation ? :
- Oui Non Si oui, de quel montant bénéficiez-vous : _____ €
- Individuel payant (autofinancement)
- Autre (préciser) : _____

Cochez les cases selon votre situation actuelle

- CDD Contrat Aidé
- CDI Autre (précisez) _____

Date de début : _____ Date de fin : _____

Nom de l'employeur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : _____ Mail : _____

Personne à contacter : _____

Fonction : _____

Nom du signataire : _____

Fonction : _____

Avez-vous fait une demande de dossier de CPF de transition professionnelle ? (ex CIF)

- Oui Non

Si Non : Prenez rapidement contact avec l'organisme financeur pour obtenir un dossier. Renseignez-vous auprès du service RH de votre entreprise

Si Oui : Avez-vous pris contact auprès de nos services pour constituer votre dossier ?

- Oui, date du 1^{er} rendez-vous : _____ Non

Sinon, merci de contacter dès maintenant notre chargée de recrutement par mail marine.durand@ac-creteil.fr qui enregistrera votre demande

5 PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

IMPORTANT :

- Cochez les cases des documents fournis correspondant aux particularités de votre candidature.
- Relisez attentivement la liste des documents à fournir.

1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso en cours de validité ou du titre de séjour en cours de validité	<input type="checkbox"/>	DOSSIER COMPLET <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
2. Une lettre de motivation	<input type="checkbox"/>	
3. Un curriculum vitae (CV)	<input type="checkbox"/>	
4. La photocopie de chacun des diplômes ou autres documents justifiant une dispense de l'épreuve d'admission	<input type="checkbox"/>	
5. En qualité de lauréats de l'Institut de l'Engagement, la décision d'admission	<input type="checkbox"/>	

6 PIECES ADMINISTRATIVES A JOINDRE

A. Photocopie d'une notification France Travail de moins de 3 mois	<input type="checkbox"/>	
B. Photocopie de l'attestation CPAM (Sécurité Sociale)	<input type="checkbox"/>	
C. 3 enveloppes autocollantes (110 x 220) et 3 timbres au tarif en vigueur. Ne pas les coller sur les enveloppes/ne rien écrire sur les enveloppes	<input type="checkbox"/>	
D. 2 photos d'identité récentes avec vos noms au dos dont une est à coller dans le cadre de ce dossier	<input type="checkbox"/>	

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

- Je donne mon accord pour la collecte et l'exploitation de mes données personnelles. J'ai bien noté que je peux demander la rectification ou la suppression de ces données à tout moment.

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et documents fournis et pose ma candidature pour entrer en formation sur une session en 2024.

Date et signature :

7

INFORMATIONS GENERALES

La procédure d'admission au DEAES est simplifiée. L'écrit d'admissibilité est supprimé.

Une procédure d'admission de droit de certains candidats est mise en place afin de leur donner un accès direct à la formation après un entretien de positionnement. Les personnes admises de droit selon l'arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social sont :

- 1° Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté susmentionné ;
- 2° Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- 3° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat *d'accompagnant* éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ;
- 4° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ;
- 5° Les candidats ayant bénéficié d'une formation, dont le cadre est défini dans l'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGEFP/2021/72 du 1^{er} avril 2021 relative à l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emplois ou des salariés en reconversion professionnelle, en leur apportant les prérequis nécessaires à un exercice dans le secteur du grand âge, dans le cadre de la campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand-âge pour exercer ces missions, dont le champ d'application a été étendu au secteur du handicap par la circulaire interministérielle n° DGCS/SD4B/DGOS/DGEFP/2021/245 du 12 décembre 2021 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du grand-âge et du handicap.

Nous vous informons que l'accès à certaines structures où se dérouleront les stages nécessite la production d'un bulletin N°3 du casier judiciaire.

Les conditions de validation :

- Pour être présenté à l'examen final, il est nécessaire de valider chacun des cinq blocs
- Être détenteur de l'AFGSU 2
- Ne pas comptabiliser plus de sept jours ouvrés d'absences justifiées. Au-delà de 7 jours d'absence, les cours ou stages non effectués doivent faire l'objet d'un rattrapage dans la limite de 4 semaines d'absence. Si l'absence est supérieure à vingt jours ouvrés, le candidat devra recommencer la formation lors d'une prochaine session.

8 ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER

Nous accusons réception de votre dossier de candidature aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation d'Accompagnant Educatif et Social : _____

Pour recevoir l'accusé de réception de votre dossier par courrier, merci de bien vouloir inscrire votre nom et votre adresse complète à l'endroit prévu, et nous retourner ce document avec votre dossier d'inscription.

AUCUNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION NE SERA DONNÉE PAR TÉLÉPHONE.

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT ET A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

GRETA VAL-DE-MARNE
Centre Charcot
Place du 8 mai 1945
94340 Joinville le Pont

NOM PRENOM : _____
Adresse : _____
Suite adresse : _____
Code postal et Ville : _____

9 FRAIS DE GESTION DE DOSSIER

Aucun frais de gestion de dossier ne vous sera demandé.

DOCUMENT A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

Formation Professionnelle Continue

DIPLÔME D'ÉTAT

Accompagnant Educatif et social

2024/2025



DOCUMENT A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

INFORMATIONS GÉNÉRALES (DEAES)

Durée de 1477 heures (dont 840 heures en entreprise)

Informations Générales :

Lieu de formation	Lycée Gabriel Péri, 41 avenue Boileau, 94500 Champigny sur Marne
Date limite d'envoi du dossier de candidature (cachet de la poste faisant foi)	Le 09/09/2024
Jurys de sélection	Les 23,24 et 25/09/2024
Publication des résultats	01/10/2024
Date limite de confirmation d'inscription	Le 08/10/2024
Diplôme	Niveau 3 (équivalent CAP, BEP)
Calendrier du parcours complet	Du 08/11/2024 au 21/10/2025
Calendrier parcours partiels	A définir si besoin

Informations sur les admissions :

- L'entrée des appels des admissions sera le centre Rabelais

Type de financement	Contact
CRIF	Équipe du GRETA Val-de-Marne, centre Charcot à Joinville le Pont (Carla PAULINO)
	Téléphone: 01 43 97 32 76
	Mail: greta94.charcot@ac-creteil.fr
Privés	Marine DURAND
	Chargée de recrutement Mail: Marine.durand@ac-creteil.fr

Objectif général de la certification :

- Permettre le retour à l'emploi rapide dans un secteur en tension.
- Acquérir les compétences permettant de réaliser dès la fin de formation, en autonomie, un accompagnement éducatif et social. Le système d'évaluation permet de s'approprier les compétences nouvelles, gagner en confiance, se positionner sur les offres d'emploi, et effectuer des candidatures spontanées.
- Augmenter l'employabilité des candidats est en enjeu fort, s'agissant d'un public privé d'emploi, parfois depuis longtemps et/ou d'un public en reconversion professionnelle.

Cela repose sur l'acquisition/ le renforcement des savoir-être professionnels. L'insertion sera facilitée par la maîtrise du vocabulaire professionnel commun aux acteurs du secteur. Le candidat renforce son appartenance /identité professionnelle lors des périodes de stage pratique. Il adopte la posture attendue, affine son projet d'insertion. Au vu de la place occupée par les AES en structure et l'autonomie dont ils font preuve quand ils exercent au domicile dans des prises en charge complexes, il est essentiel qu'ils acquièrent une méthodologie d'analyse des situations, recherche d'informations, et restituer. Ils favorisent l'articulation entre les équipes. Dans nos objectifs nous donnons une place particulière à la communication

DOCUMENT A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

professionnelle positive. Doter les futurs AES d'un ensemble de compétences pour éviter des ruptures professionnelles. L'insertion durable est assurée par une pratique et posture adaptées étayées par des fondamentaux théoriques solides et des techniques maîtrisées.

- L'enjeu en formation est aussi l'identification des risques professionnels et prise de conscience de la prévention. L'alternance des temps sur le terrain et la relecture commune des expériences vécues permettra de préparer le futur AES.
- Valider le DEAES diplôme d'entrée dans le travail social.
- Prépare les futurs professionnels aux évolutions à venir leur permettant une mobilité, facilitée par la diversité des publics et des structures du secteur.

CONTENU DE LA FORMATION :

DF N° 1	ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DE LA VIE QUOTIDIENNE	112 HEURES DONT H EN FAD
DF N°2	ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE DANS LE RESPECT DE CETTE PERSONNE ET DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE	91 HEURES DONT H EN FAD
DF N°3	ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE DE LA PERSONNE	105 HEURES DONT H EN FAD
DF N°4	POSITIONNEMENT EN TANT QUE TRAVAILLEUR SOCIAL DANS SON CONTEXTE D'INTERVENTION	147 HEURES DONT H EN FAD
DF N°5	TRAVAIL EN EQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE, GESTION DES RISQUES ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS LIEES A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE AFGSU : - PRENDRE EN CHARGE DES URGENCES VITALES - PRENDRE EN CHARGE DES URGENCES POTENTIELLES - PARTICIPER A LA PREVENTION DES RISQUES COLLECTIFS	112 HEURES DONT 21H D'AFGSU
	-PREPARATION A LA CERTIFICATION : EXAMENS BLANCS EN SITUATION EXACTE DE LA CERTIFICATION	21 HEURES
MODULES COMPLEMENTAIRES	- ACCUEIL, POSITIONNEMENT ET CONTRACTUALISATION DU PARCOURS DE FORMATION	7 HEURES
	- COMPREHENSION ET UTILISATION DES OUTILS NUMERIQUES	14 HEURES
	- ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	7 HEURES
	- ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE DES SOFT SKILLS	7 HEURES
	- PREPARATION A L'EMPLOI	14 HEURES

DOCUMENT A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

Modalités de validation du diplôme :

- 5 Blocs sont à valider afin d'obtenir le diplôme.
- Le candidat se présente pour la totalité des blocs.
- Les 5 blocs sont validés séparément.
- Vérification des connaissances tout au long de la formation
- L'ensemble des compétences de chaque bloc doivent être acquises par le candidat pour le valider.
- Le candidat doit détenir l'AFGSU de niveau 2 pour que le dossier soit présenté en jury.

Niveau de sortie : CAP, BEP

Prérequis :

Cette formation est éligible à tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail en Ile-de-France à la date d'entrée dans le dispositif sans distinction d'âge, de genre ou statut.

Critères d'admission :

- Participer à la réunion d'information collective, rendre un dossier de candidature net et complété en totalité.
- Montrer de l'intérêt pour le métier et la compréhension de la mission.
- Se renseigner sur les conditions d'exercice du métier (disponibilités, horaires, organisation personnelle et familiale ad hoc).
- Faire des liens entre les étapes du parcours d'insertion.
- S'adapter à l'épreuve d'admission par la posture, communication et la tenue.
- Être attentif et répondre clairement aux questions du jury.
- Être motivé, respecter les consignes données.
- Utiliser des phrases simples à l'écrit pour décrire une situation et exposer un point de vue.
- Mobiliser un vocabulaire courant à l'oral pour se présenter et analyser une situation professionnelle.

L'ensemble des critères d'évaluation permet de s'assurer des motivations et potentiels mobilisables par les futurs stagiaires. Ils ne doivent pas se trouver en difficulté à l'intégration des contenus et concepts, et en période de stage pratique. Nous admettons des candidats avec une bonne capacité à réfléchir et restituer. Au sein des épreuves d'admission nous identifions aussi des compétences transférables, savoir être, constituant les supports d'une insertion réussie.

En favorisant la projection à travers un document image questionnant le candidat sur ses choix, le jury pourra faire émerger ces savoirs. L'enjeu est de permettre l'accès à des candidats qui auraient du mal à argumenter leur projet montrant une motivation solide et une appétence pour les métiers d'accompagnement des personnes aidées. Les épreuves sont organisées conformément au texte du DEAES définissant les modalités d'accès à la formation.

Selon leur situation les candidats peuvent être réputés admis, ou doivent passer les épreuves d'admission. Tous les candidats bénéficient d'un entretien individuel.

DOCUMENT A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

Financement :

- ✓ Subvention Conseil Régional Ile de France (CRIF)

LE CRIF finance des places sur ce parcours, réservées aux candidats sur liste principale. Cette formation est ouverte aux demandeurs d'emploi inscrits et aux jeunes inscrits ou pas à France Travail et accompagnés par un conseiller mission locale. Pour plus de précision sur les publics éligibles, renseignez-vous auprès de l'organisme de formation. L'inscription est possible après accord du conseiller du demandeur d'emploi ou du jeune et confirmation par l'organisme de formation.

Si vous ne percevez pas l'allocation de retour à l'emploi (allocation chômage), renseignez-vous auprès de l'organisme de formation pour savoir si vous pourrez percevoir une rémunération pendant votre formation versée par le Conseil régional. Votre conseiller est à votre écoute pour toute question.

- ✓ Financement Employeur « plan de développement des compétences » (anciennement plan de formation) : Le salarié doit faire la demande à son employeur. Une demande de devis précisant les coordonnées de l'employeur peut être faite par mail à l'adresse : marine.durand@ac-creteil.fr

- ✓ LE CPF de Transition ou Projet de Transition Professionnelle » (anciennement CIF) : Le salarié en CDI doit justifier d'une ancienneté de 24 mois, discontinue ou non, en qualité de salarié, dont 12 mois dans la même entreprise, quelle que soit la nature des contrats de travail successifs.

Le CPF de transition est également accessible au salarié en CDD, durant son CDD ou pendant une période de chômage. Le demandeur doit se prévaloir d'une ancienneté, en qualité de salarié de 24 mois, consécutifs ou non, au cours des 5 dernières années, dont 4 mois en CDD, consécutifs ou non, au cours des 12 derniers mois.

Attention ! Le demandeur CDD **doit être toujours salarié au moment du dépôt de dossier** et doit débiter sa formation 6 mois maximum après la fin de son dernier CDD.

Le salarié doit prendre rendez-vous avec la chargée de recrutement qui enregistrera sa demande et le guidera dans la constitution du dossier de Transition Professionnelle.

Adresse mail de la chargée de recrutement : marine.durand@ac-creteil.fr

Compte tenu des délais de traitement des organismes financeurs, nous vous invitons à constituer votre dossier de demande de financement au plus vite.

- ✓ Compte personnel de Formation (anciennement DIF)

Être salarié ou en insertion professionnelle ou demandeur d'emploi et avoir déjà travaillé.

Démarches à effectuer à l'issue de l'admission sur le site : <https://moncompteactivite.gouv.fr>

- ✓ Financement personnel

Demande de devis à faire à l'adresse : marine.durand@ac-creteil.fr

DOCUMENT A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

Lycée Gabriel Péri, Champigny sur Marne

**REGLEMENT D'ADMISSION DANS LA FORMATION DE
PREPARATION au métier d'Accompagnant Educatif et Social
(DEAES)**

Modalités d'inscription :

Les conditions d'accès à la sélection sont :

- Avoir 18 ans révolus le jour de l'entrée en formation,
- Aucune condition de diplôme n'est exigée

Quelle que soit sa situation le candidat doit constituer et retourner un dossier d'inscription complet au :

**GRETA VAL-DE-MARNE – CENTRE CHARCOT
Place du 8 mai 1945 – 94340 Joinville le Pont**

Déroulement de l'épreuve d'admission :

Dossier d'admission :

Le candidat dépose un dossier d'inscription qui doit comporter (**y compris le candidat admis de droit***) :

- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- La photocopie de la carte d'identité recto verso, ou du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité,
- La photocopie de chacun des diplômes ou autres documents justifiant une dispense de l'épreuve d'admission ;
- En qualité de lauréats de l'Institut de l'Engagement, la décision d'admission.

DOCUMENT A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

Dispense de l'épreuve orale d'admission :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, les candidats suivants sont dispensés de l'épreuve orale d'admission et **admis de droit* :**

- ✓ Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale, Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, Diplôme d'Etat d'assistant familial, Diplôme d'Etat d'aide-soignant, Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, Titre professionnel assistant de vie aux familles, Titre professionnel assistant de service médico-social, BEP Carrières sanitaires et social, BEP Accompagnant soins et services à la personne, CAP Assistant technique en milieux familial et collectif, CAP Petite enfance, CAP Accompagnant éducatif petite enfance, Mention complémentaire aide à domicile, BEP Assistant animateur technicien, BEP Agricole option services aux personnes, CAP Agricole service en milieu rural, CAP Agricole services aux personnes et vente en espace rural, Titre professionnel Assistant de vie dépendance
- ✓ Les lauréats de l'Institut de l'engagement
- ✓ Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs du DEAES
- ✓ Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale

Pour les candidatures admissibles de droit, un entretien de positionnement avec le centre de formation est mis en place afin de définir le parcours de formation. En cas d'un grand nombre de candidats, les candidats seront retenus par ordre d'ancienneté en fonction de la date d'obtention de leur diplôme ou titre.

Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement auquel ils sont convoqués, après vérification et validation de leur dossier.

L'épreuve orale d'admission pour les candidats qui ne sont pas admis de droit :

Après vérification et validation du dossier, le candidat recevra une convocation 8 jours avant l'épreuve d'admission.

Elle consiste en un entretien de 30 minutes pouvant s'appuyer sur un questionnaire ouvert renseigné par le candidat sur le lieu de l'examen avant l'épreuve. Cet entretien mené par un jury composé d'un formateur et d'un professionnel relevant du champ du diplôme, a pour but d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à suivre la formation et à bénéficier du projet pédagogique de l'école. Cette épreuve est notée sur 20.

Résultat final :

La commission d'admission composée du directeur d'établissement de formation ou de son représentant, du responsable de la formation et d'un professionnel du secteur arrête la liste des candidats admis à suivre la formation en fonction du nombre de places proposées et une liste complémentaire.

En cas de désistement, le centre proposera, l'entrée en formation au candidat sur liste complémentaire, en fonction de leur rang de classement.